

ACCOMPAGNER L'USAGER TOUT AU LONG DE SON PARCOURS, EN FONCTION DE SES RESSOURCES, POUR LUI GARANTIR SES DROITS ET UNE QUALITÉ DE VIE OPTIMALE

Participer à l'accueil multidisciplinaire de la personne en relation avec ses proches

Prendre connaissance du dossier de la personne accueillie

- 1 Recueillir les informations utiles auprès de la personne accueillie, de sa famille ou des professionnels précédents, dans le respect du cadre réglementaire.
- 2 Analyser le dossier de la personne en tenant compte de ses antécédents, ses attentes, ses capacités.
- 3 S'assurer de la cohérence des informations issues des différentes sources pour éviter les ruptures ou malentendus.
- 4 Partager les éléments clés avec l'équipe, tout en respectant la confidentialité et les choix de la personne.
- 5 Repérer les aides nécessaires (humaines, techniques, matérielles) pour soutenir l'autonomie et les projets de vie de la personne.

Prendre part à la phase d'accueil et d'insertion de la personne accueillie

- 6 Observer les réactions de la personne accueillie pour adapter l'accompagnement à son rythme et à son niveau de confort.
- 7 Aider à la prise de repères dans le nouvel environnement (lieux, personnel, autres résidents).

8 Soutenir la création des lieux sociaux, en respectant les souhaits de la personne en matière de relations.

9 Favoriser le maintien des lieux familiaux et sociaux, en associant les aidants si la personne le souhaite.

10 Repérer les risques de rupture de parcours et mettre en place, avec la personne et ses proches, des actions préventives.

Préparer les conditions du maintien et du développement du pouvoir d'agir de la personne accueillie

11 Rencontrer la personne seule et/ou avec ses proches pour recueillir ses besoins, souhaits et préférences.

12 Echanger sur ses projets, ses capacités et désir, avec ou sans l'appui d'un représentant légal ou aidant familial.

13 Evaluer les ressources et limites de la personne, pour construire un accompagnement adapté à son degré d'autonomie.

14 Soutenir l'implication active de la personne dans le choix, la mise en œuvre et l'évaluation des actions proposées.

15 Evaluer la capacité des familles, aidants ou représentants légaux, à être acteurs dans le projet en veillant à respecter la volonté de la personne et son droit à décider.

ACCOMPAGNER L'USAGER TOUT AU LONG DE SON PARCOURS, EN FONCTION DE SES RESSOURCES, POUR LUI GARANTIR SES DROITS ET UNE QUALITÉ DE VIE OPTIMALE

Participer à l'accueil multidisciplinaire de la personne en relation avec ses proches

Identifier les appuis ou obstacles pour adapter et construire le projet d'accompagnement

16 Repérer les ressources et compétences de la personne comme base du projet d'accompagnement.

17 Evaluer les ressources mobilisables à l'extérieur, y compris les soutiens familiaux, associatifs ou institutionnels.

18 Rechercher systématiquement l'accord de la personne ou de ses représentants pour toute décision liée à son projet.

19 Définir avec la personne les priorités du projet, dans une logique de co-construction afin de déduire les objectifs de soin et/ ou d'accompagnement.

20 Rédiger, en tant que référent (et/ ou en équipe) le projet personnalisé en collaboration avec la personne, ses aidants et les membres de l'équipe.

Contribuer à l'élaboration du projet personnalisé

21 Prendre en compte l'environnement familial, culturel et social pour adapter le projet à la réalité de la personne.

22 Partager les observations et évaluations avec l'équipe et les proches si nécessaire, dans le respect du cadre réglementaire.

23 Déterminer les objectifs du projet de vie, à partir des souhaits et capacités de la personne.

24 Concevoir le projet en intégrant les contraintes institutionnelles, tout en priorisant les besoins de la personne.

25 Adapter le projet selon les étapes de vie (insertion, vieillissement, santé...), en impliquant les aidants si nécessaire.

Favoriser le développement du pouvoir d'agir de la personne accueillie

26 Soutenir la personne dans l'identification des freins à la réalisation de ce qui est important pour elle.

27 Rechercher avec elle (ou ses aidants) les personnes ou ressources pouvant lever ces freins.

28 Déterminer ensemble une première étape réalisée vers l'objectif visé.

29 Aider la personne à reconnaître ce qu'elle a pu accomplir, sans jugement extérieur.

30 Valoriser chaque progression vers plus d'autonomie, même minime.